



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE
DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

Présents :

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, BOHLY Dominique, ERNY Christiane (arrivée à 19H45), ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoint ; ANGSTHELM Suzanne, BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CARRETTE Marc, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, MEHESSEM Nathalie, POLAT Ayten, RAPP Jean (arrivée à 18H45), STEINBACH Jean-Paul (arrivée à 18H55), STRIBY Patrick, VERMOT-DESROCHES Josiane et WAUTHIER Véronique (arrivée à 18H40).

Absents excusés et non représentés :

Mmes CABORT Amel et FRANÇOIS Christine

Absents non excusés :

M. SANCHEZ Olivier

Ont donné procuration :

Mme ERNY Christiane, qui a donné procuration à Mme ZAKRZEWSKI Valérie (jusqu'au point n° 4)
Mme GESSER-NEUNLIST Nicole, qui a donné procuration à M. ANDOLFATTO Denis.
M. LONGATO Rémy, qui a donné procuration à M. BARATA Daniel
Mme MISSLIN Sylvie, qui a donné procuration à Mme VERMOT-DESROCHES Josiane
M. SUTTER Philippe, qui a donné procuration à M. STEINBACH Jean-Paul.

Secrétaire de séance :

M. Marc GRENTZINGER, Directeur Adjoint des Services, assisté par Mme PAULUZZO Fanny, Adjoint administratif.

Presse : Dernières Nouvelles d'Alsace.

2 auditeurs.

**ORDRE DU JOUR**

	PAGES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016.	50
2. Examen et approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'exercice 2015	51
A. Ville.	51
B. Lotissement communal.	54
C. Production d'énergie photovoltaïque.	55
D. Parking Abbatucci.	56
E. Baux commerciaux.	57
3. Affectation des résultats de l'exercice 2015.	60
4. Budget – baux commerciaux	65
5. Subvention d'équipement 2016	65
6. Service « Enfance Jeunesse » réajustement des tarifs	66
7. Attribution d'une prime	68
8. Demande de subvention pour voyage scolaire	69

9. Décision budgétaire modificative – complément de subvention à l'association des commerçants de Huningue	69
10. Mise en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables	70
11. Etablissement d'un mandat spécial	70
12. Triangle – tarifs des spectacles saison 2016/2017	71
13. Triangle – tarifs petite restauration	72
14. Académie des Arts – droits d'écolage année scolaire 2016/2017	73
15. Triangle – convention de partenariat	74
16A. Transfert de la compétence « création et entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières	75
16B. Parking Abbatucci – Additif tarification	75
17. Affaires foncières – exercice du droit de préemption urbain	78
18. Affaires de personnel – contrat d'apprentissage	79
19. Informations du Maire – arrêtés préfectoraux	79
20. Divers.	80



En préambule à la séance officielle, **M. le Maire** rend un hommage à trois Huninguois qui sont intervenus récemment lors d'un début d'incendie au 3A, rue Marquis de Puisieux et qui ont par là fait preuve d'un rare civisme. Par leur action courageuse, aucune victime n'a été déplorée et l'incendie a pu être contenu dans l'attente des services de secours. La Ville s'est associée à Habitats de Haute-Alsace pour témoigner la reconnaissance de la collectivité à ces trois personnes, à savoir M. HÖHNE, M. SAH et Mme ILHAN.

M. le Maire poursuit pour donner la parole aux représentants d'IBA BASEL, Mme PFENNINGER et M. GICQUEL, pour présenter les objectifs en terme de projets pour un aménagement territorial de l'agglomération territoriale de Bâle dont la Ville est l'un des 25 partenaires à ce jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2015

M. Denis **ANDOLFATTO**, Adjoint délégué aux finances communales, présente en détail les comptes administratifs.

A. VILLE

Préambule

Nous vous rappelons que le compte administratif reprend toutes les dépenses (mandats émis) et toutes les recettes (titres émis) réellement effectuées pendant l'année 2015.

Afin de refléter la situation la plus exacte, sont incluses également, les dépenses et les recettes engagées au titre de l'année 2015 mais payées ou perçues qu'en début 2016.

Ces opérations sont dénommées écritures de rattachement.

Le compte administratif de l'année 2015 vous est présenté pour votre approbation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses (tableau de synthèse page 5 + pages 9 à 13)

*Le montant total s'élève à **11 354 463,83 €** dont **10 399 635,98 €** de dépenses réelles, soit une augmentation par rapport à 2014 de **4,56%** du **total** et **6,74%** des **dépenses réelles**.*

L'augmentation des dépenses réelles de 2014 à 2015 s'explique principalement:

Pour les charges de personnel : + 203 700 €

- le remplacement de personnes absentes pour maladie et maternité dans les différents services 141 583 €

- l'augmentation du taux de cotisation de retraite 57 064 €

Pour les charges de gestion courante : + 60 500 €

- admission en non valeurs loyers impayés atelier vert 30 000€

- augmentation des subventions, principalement pour la Nef 30 500€

Pour le compte atténuations de produits : + 136 700 €

- augmentation du fonds de péréquation (FPIC)

Pour les charges exceptionnelles : + 194 150€

- paiement de l'indemnité à l'entreprise BLANCK

Pour 2015, aucun chapitre ne dépasse les crédits votés lors des différents budgets, primitif, supplémentaire, décisions modificatives.

Les seuls dépassements de crédits constatés représentent 13 comptes sur un total de 89 dont 3 d'un pourcentage supérieur à 10% pour un montant total de 2 624,11 €.

Le total des dépassements s'élève à 45 434,98 € soit 0,44% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel chapitre 012 ont été bien maîtrisées dans leur ensemble – 159 921,15 € par rapport au budget.

En résumé l'ensemble des dépenses a été contenu et les enveloppes ont été respectées.

Tous les services ont suivi les consignes pour rester dans leur budget respectif.

Le taux de réalisation pour les dépenses réelles de fonctionnement (ratio dépenses réelles/dépenses budgétées) est de 91,59 %.

Le service des finances a été vigilant en vérifiant très régulièrement les chiffres tout au long de l'année en alertant au besoin les services quant aux comptes qui étaient susceptibles de dépasser les sommes budgétées.

Les crédits à annuler sur l'ensemble des chapitres des dépenses réelles représentent 838 495,53 €.

2) Recettes (tableau de synthèse page 5 + pages 14 à 16)

Le montant total s'élève à **14 498 059,64 €** dont **14 315 088,85 €** de recettes réelles, soit une diminution par rapport à 2014 de **9,36%** du total et de **10%** par rapport aux recettes réelles.

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 100,61 %.

La diminution d'une année sur l'autre s'explique par les différents éléments les plus significatifs suivants:

- L'impact de la régularisation en 2014 concernant des rôles supplémentaires TH-CFE pour les années 2011-2012-2013 pour un montant de 990 000 € principalement concernés NOVARTIS et DELPHARM 821 992 €
- Une diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation 109 000 €
- Une diminution de la dotation générale de fonctionnement (DGF) 279 000€
- Une diminution de la compensation suite à la fermeture de CLARIANT 162 000 €

A noter une augmentation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 270 000 €

Les recettes principales 87,91 % du total des recettes réelles, se répartissent de la façon suivante :

page 14 – compte 73	Impôts et taxes	9 828 714,44 € - 68,65 %
dont 8 378 966 € d'impôts locaux		
page 15 – compte 74	Dotations-participations	2 756 360,46 € - 19,26%

dont 1 119 345 € de dotation globale fonctionnement et 1 179 398 € de compensation de la réforme de la TP et de la compensation de pertes de base suite à la fermeture de CLARIANT (487 373 €).

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **5 284 827,32 €** en tenant compte d'un report de l'exercice 2014 de 2 141 231.51 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(tableau de synthèse page 6 + pages 17 à 63)

1) Dépenses (tableau de synthèse page 6 + pages 17 à 18)

Le montant total s'élève à **7 165 715,29 €** dont **6 835 520,48 €** d'opérations réelles.

Le taux de réalisation global, par rapport aux crédits ouverts, est de 35,95% du total des dépenses réelles.

Les dépenses d'opérations d'équipement représentent à elles seules 70,92 % des dépenses réelles.

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente pour l'année 2015 1 980 444,43 € soit 28,97 % du total des dépenses réelles.

A noter un remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 2012 auprès du crédit mutuel pour **1 778 982,72 €**

Les investissements les plus importants ont été le rachat de la propriété STAHLWILLE, des travaux d'éclairage public, l'aménagement du Jardin à la Française, la réalisation de la Voie verte, les travaux entrepris pour le CACL (ravalement façades et travaux combles), les travaux pour la réalisation des rues Lavoisier, du Port, de Village-Neuf ainsi que du parking Chérin, le début de la réalisation de la Petite Unité de Vie, l'achat d'un camion grue et de deux véhicules électriques ainsi que les frais d'études.

Vous trouverez un tableau récapitulatif reprenant les investissements les plus importants qui ont été réalisés au courant de 2015.

Le montant des restes à réaliser est de 12 153 644,37 €, la part la plus importante représente la Petite Unité de Vie (5 224 190 €), les travaux restant à réaliser pour la place Abbatucci et le parking (707 573 €), les travaux de mise aux normes de la mairie (202 089 €) réfection de la toiture et les façades du CACL ainsi que les rues et trottoirs et l'éclairage public.

2) Recettes (tableau de synthèse page 6 + pages 19 à 20)

Le montant total est de **5 548 995,54 €** dont **4 446 943,67 €** de recettes réelles d'investissement.

Les recettes proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé 66,40 %, chiffre provenant de la mise en réserve de 2014 (CA 2014) et du Fond de compensation de la TVA 5,73 %.

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 167 519,83 € en tenant compte d'un report positif de l'exercice 2014 de 4 784 239,58 €.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré toute l'année pour ce résultat et pour le travail accompli.

B. LOTISSEMENT KLEINFELD

M. Denis ANDOLFATTO présente le compte administratif comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (pages 1 et 2)

Le total des dépenses s'élève à 349 501,86 € dont 44 044,56 € de dépenses réelles.

Compte 6045 Etudes terrains à aménager	1 356,28 €
Compte 605 Achats équipements et travaux	42 647,60 €
Compte 6225 Indemnités au comptable	40,68 €

D'autre part, des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 305 457,30 € que nous retrouvons en recettes d'investissement.

Le total des recettes est de 304 668 €. Il représente la vente de terrains.

Le résultat d'exploitation se solde donc par un excédent de 43 360,81 € en tenant compte du résultat de l'année 2014 de 88 194,67 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT (page 3)

En dépenses, un remboursement de l'avance au budget ville compte 168748 pour 305 457,30 €.

En recettes, des opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 305 457,30 € que nous retrouvons en dépenses d'exploitation.

Le résultat se solde donc par un solde nul.

Le résultat final de clôture de l'année 2015 est excédentaire de 43 360,81 €.
(voir page 4).

C. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

M. Denis ANDOLFATTO présente le compte administratif comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (pages 1 et 2)

Le total des dépenses s'élève à 26 236,90 € dont 8 013,90 € de dépenses réelles.

Compte 6161	Assurances Multirisques	719,99 €
Compte 6225	Indemnités comptables	1,41 €
Compte 6288	Autres qui représentent la refacturation des frais divers entretien, nettoyage du budget ville	4 492,50 €
Compte 6618	Intérêts des autres dettes quote-part des frais financiers	2 800,00 €

Les dépenses d'ordre pour 18 223 € représentent les dotations aux amortissements et provisions que nous retrouvons en recettes d'investissement.

Le total des recettes est de 33 547,72 € dont 33 427,72 € de recettes réelles.

Compte 707	Vente d'électricité	33 427,72 €
------------	---------------------	-------------

Des recettes d'ordre de transfert entre sections qui concerne la quote-part des subventions d'investissement pour 120 € que nous retrouvons en dépenses d'investissement.

Le résultat final d'exploitation se solde donc par un excédent de 28 477,53 €, en tenant compte du résultat de clôture de 2014 de 21 166,71 € (voir page 4)

SECTION D'INVESTISSEMENT (page 3)

Pas de dépenses d'investissement.

Des dépenses d'ordre de transfert entre sections qui concerne la quote-part des subventions d'investissement pour 120 € que nous retrouvons en recettes d'exploitation.

Les recettes qui reprennent des opérations d'ordre pour 18 223 € représentent les dotations aux amortissements et provisions que nous retrouvons en dépenses d'exploitation.

Le résultat de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 72 412 € en tenant compte du résultat de clôture de 2014 de 54 309 € (voir page 4)

Le résultat global de clôture de l'année 2015 est de 100 889,53 €.

D. PARKING ABBATUCCI

M. Denis ANDOLFATTO présente le compte administratif comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (pages 1 et 2)

Le total des dépenses s'élève à 83 640,28 €

Les dépenses réelles d'un montant de 82 513,36 € concernent :

- cpte 6061	fournitures non stockables (eau – électricité)	14 524,73 €
- cpte 6063	fournitures d'entretien et petit équipement	492,15 €
- cpte 6068	autres fournitures (tickets parking + consommables caisses)	50,37 €
- cpte 61558	entretien et réparations	174,83 €
- cpte 6156	maintenance (ascenseurs, barrières, monétique, surveillance, incendie)	12 598,61 €
- cpte 6161	multirisques (assurances)	2 913,58 €
- cpte 6225	indemnités au comptable	173,08 €
- cpte 6262	frais de télécommunications (téléphone)	1 503,32 €
- cpte 627	services bancaires (frais cartes bancaires)	31,91 €
- cpte 6282	frais de gardiennage	6 170,35 €
- cpte 6283	frais de nettoyage	11 432,82 €
- cpte 6287	remboursements frais (budget ville)	23 599,78 €
- cpte 6288	autres (frais divers)	116,00 €
- cpte 63512	taxes foncières	8 523,00 €
- cpte 651	redevances, brevets, licences	119,11 €
- cpte 673	titres annulés	89,72 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 6811	dotations aux amortissements également en recettes d'investissement	1 126,92 €
-------------	---	------------

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 78 029,84 €, elles se ventilent de la manière suivante :

- cpte 706	prestations de services (recettes des abonnements et des clients du parking)	32 979,84 €
- cpte 758	produits divers (badges complémentaires)	50,00 €
- cpte 774	subventions exceptionnelles (budget ville)	45 000,00 €

Le résultat final d'exploitation se solde donc par un excédent de 2 031,27 € en tenant compte du résultat de clôture de 2014 de 7 641,71 € (page 6).

SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 4 et 5)

Le total des dépenses s'élève à 1 231,65 €.

Les dépenses réelles se déclinent de la manière suivante :

- cpte 165	dépôts et cautionnements (restitution cautions abonnés)	407,05 €
- cpte 2188	autres	824,60 €

Le total des recettes s'élève à 2 047,06 €, dont 920,14 € de recettes réelles qui se ventilent de la manière suivante :

- cpte 165	dépôts et cautionnements (cautions abonnés)	920,14 €
------------	---	----------

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- les comptes 2805 – 28183 et 28188 pour un montant total de représentent la contrepartie des dotations aux amortissements qui sont en charges d'exploitation	1 126,92 €
---	------------

Le résultat de la section d'investissement se solde donc par un déficit de 126,84 € en tenant compte du résultat de clôture de 2014 de – 942,25 (voir page 6).

Le résultat global final de clôture de l'année 2015 dégage un excédent de 1 904,43 € (page 6).

E. BAUX COMMERCIAUX

M. Denis ANDOLFATTO présente le compte administratif comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (pages 1 et 2)

Le total des dépenses s'élève à 40 767,44 €.

Les dépenses réelles d'un montant de 40 589,44 € concernent :

- cpte 6061	fournitures non stockables (eau – électricité)	13 331,10 €
- cpte 6063	fournitures d'entretien et petit équipement	108,00 €
- cpte 6068	autres matières et fournitures	12,98 €
- cpte 6156	maintenance	5 993,58 €
- cpte 6161	multirisques (assurances)	666,16 €
- cpte 6225	indemnités au comptable	2,62 €
- cpte 6283	frais de nettoyage des locaux	756,00 €
- cpte 6287	remboursements frais (budget ville)	10 991,00 €
- cpte 6288	autres	200,00 €
- cpte 63512	taxes foncières	8 528,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- cpte 6811	dotations aux amortissements également en recettes d'investissement	178,00 €
-------------	--	----------

Les recettes réelles quant à elles s'élèvent à 193 380,84 €, elles se ventilent de la manière suivante :

- cpte 706	prestations de services (loyers)	163 500,84 €
- cpte 758	produits divers (charges locatives)	29 880,00 €

Le résultat d'exploitation se solde donc par un excédent de 152 613,40 €.

Le résultat de clôture de l'exercice précédent étant de + 56 761,96 €, le résultat final est de + 209 375,36 € (voir page 6).

SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 4 et 5)

Pas de dépenses d'investissement.

Le total des recettes s'élève à 178 €, il concerne les opérations d'ordre de transfert entre sections.

- compte 28135 (installations générales) qui représente la contrepartie des dotations aux amortissements qui sont en charges d'exploitation.

Le résultat de la section d'investissement se solde donc par un excédent de 178 €, le résultat de clôture de l'exercice précédent étant de + 21 506,39 €, le résultat final est de + 21 684,39 € (voir page 6).

Le résultat global final de clôture de l'année 2015 dégage un excédent de 231 059,75 € (voir page 6)

Puis **le Maire** quitte la salle, conformément à la réglementation, afin de permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Martin **WELTÉ**, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions budgétaires modificatives de l'exercice considéré :

1 – donne acte de la présentation du Compte administratif 2015 :

- de la VILLE,		
	lequel présente un excédent total de	8 452 347,15 €
- du LOTISSEMENT COMMUNAL,		
	lequel présente un excédent total de	43 360,81 €
- du BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE,		
	lequel présente un excédent total de	100 889,53 €

- du BUDGET PARKING,
lequel présente un excédent total de **1 904,43 €**
- du BUDGET BAUX COMMERCIAUX,
lequel présente un excédent total de **231 059,75€**

- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités des budgets annexes, les identités de valeurs avec les résultats d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - approuve les comptes de gestion du Trésorier Principal ;
- 4 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 5 - arrête les résultats tels que présentés ci-dessus ;
- 6 - précise que la reprise des résultats se fera à l'établissement des budgets supplémentaires 2016 pour chaque entité.

Les Comptes Administratifs sont adoptés :

A l'unanimité moins 2 Abstentions (Mme WAUTHIER ET M. STRIBY) s'agissant du Compte Administratif Ville et des Baux Commerciaux.

A l'unanimité moins 1 Abstention (Mme WAUTHIER) s'agissant du Compte Administratif du Lotissement Communal.

A l'unanimité s'agissant du Compte Administratif de la Production d'énergie photovoltaïque.

A l'unanimité moins 2 Contre (Mme WAUTHIER ET M. STRIBY) s'agissant du Compte Administratif du Parking Abbatucci.

A son retour dans la salle, **le Maire** tient à remercier les membres présents pour cette belle marque de confiance en associant le service des finances et son responsable ainsi que les chefs de tous les services lesquels ont avec leurs collaborateurs contribués à la préservation d'une gestion saine et équilibrée.

Concernant le compte administratif de la Ville, **M. STRIBY** souhaite avoir communication du montant final du coût des travaux pour la rénovation de la Place Abbatucci.

M. le Maire lui répond que ce montant lui sera communiqué dès que le décompte définitif sera arrêté.

M. STRIBY estime que les frais d'étude représentent un budget conséquent et demande d'en connaître le détail. **M. ANDOLFATTO** lui indique que l'étude urbaine a coûté 110 000 €, le projet IBA 45 000 €, le projet VNF 40 000 €, etc...

S'agissant de l'étude urbaine dont le montant est jugé excessif par **M. STRIBY**, **M. BOHLY** répond qu'il s'agit d'une étude globale présentant de multiples aspects dont certains ont déjà commencé à être exploités (exemple : la problématique de la circulation au travers d'ateliers participatifs).

M. STRIBY estime que cette étude devrait être rendue publique compte tenu de son coût.

Concernant le compte administratif Parking Abbattucci, **M. STRIBY** estime que le parking ne rapporte que 90 € par jour.

M. ANDOLFATTO lui répond que ce sont néanmoins quelque 1 000 véhicules qui fréquentent mensuellement le parking souterrain hors abonnés et que ce chiffre est en constante augmentation depuis l'ouverture.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO**, présente au Conseil Municipal les propositions d'affectation des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2015 comme suit :

1 – BUDGET VILLE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	11 354 463,83 €	Dépenses	7 165 715,29 €
Recettes	16 639 291,15 €	Recettes	10 333 235,12 €
Résultat	+ 5 284 827,32 €	Résultat	+ 3 167 519,83 €
Résultat global		+ 8 452 347,15 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de fonctionnement s'élève donc à **+ 5 284 827,32 €**. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement et des reports en dépenses comme en recettes, la somme à affecter en réserves est de **4 249 700 €**. Le solde soit **1 035 127,32 €** restant en report à nouveau.

AFFECTATION DES RESTES A REALISER**DEPENSES**

Les restes à réaliser s'élèvent à **12 153 644,37 €** :

Dépenses reportées :

202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	9 815,27 €
2031	Frais d'études	420 584,62 €
2033	Frais d'insertion	18 512,39 €
204132	Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Départements – Bâtiments et installations	138 068,00 €
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	65 717,60 €
2051	Concessions et droits similaires	32 220,74 €
	Sous-Total	684 918,62 €
2111	Terrains nus	88 641,60 €
2112	Terrains de voirie	14 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	113 414,53 €
2138	Autres constructions	1 620 154,02 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 028,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	12 393,74 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 120,41 €
2184	Mobilier	23 216,71 €
2188	Autres	105 013,09 €
	Sous-Total	2 026 982,10 €
11 2313-11	Réfection d'immeubles	424 939,36 €
13 2313-13	Casino – Musée	5 036,44 €
16 2313-16	Carré des Seniors	30 000,00 €

17 2148-17	PEV	71 037,37 €
18 2313-18	Stade	180 000,00 €
20 2313-20	Gîte	26 000,00 €
22 2313-22	Timonerie	56 051,96 €
23 2313-23	CACL	145 060,21 €
25 2313-25	Etablissements scolaires	63 131,86 €
27 2313-27	Périscolaire	5 920,60 €
28 2313-28	Serre Municipale	54 072,00 €
30 2313-30	Maison des sports	93 795,48 €
34 2313-34	Mairie	202 088,57 €
40 2313-40	Pôle Petite Enfance	58 341,54 €
42 2313-42	Triangle	61 134,60 €
44 2313-44	Unité de vie	5 224 190,61 €
46 2313-46	Courts de Tennis	77 001,20 €
49 2313-49	Logement d'urgence	58 210,13 €
51 2313-51	Bâtiment Abbatucci	451 263,45 €
24 2315-24	Poteaux d'incendie	27 337,11 €
35 2315-35	Rues et trottoirs	1 196 291,92 €
36 2315-36	Eclairage public	165 087,04 €
37 2315-37	Aires de jeux	43 178,80 €
48 2315-48	Place Abbatucci	360 858,18 €
50 2315-50	Parking Abbatucci	346 715,22 €
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Sous-Total		9 441 743,65 €

RECETTES

Les restes à réaliser s'élèvent à **4 736 400 €** :

Recettes reportées :

1321	Etat et établissements nationaux	62 000 €
1322	Régions	5 000 €
1323	Départements	473 000 €
1328	Autres	42 600 €
1641	Emprunt en Euros	3 000 000 €
16818	Autres prêteurs	1 153 800 €
Sous-Total		4 736 400 €

RESULTAT GLOBAL APRES INCORPORATION DES RESTES A REALISER

RESULTAT TOTAL 2015	+ 8 452 347,15 €
RESTES A REALISER RECETTES	+ 4 736 400,00 €
RESTES A REALISER DEPENSES	- 12 153 644,37 €
	<hr/>
	+ 1 035 102,78 €

2 – BUDGET LOTISSEMENT

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	349 501,86 €	Dépenses	305 457,30 €
Recettes	392 862,67 €	Recettes	305 457,30 €
Résultat	+ 43 360,81 €	Résultat	0 €
Résultat global		+ 43 360,81 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal est prié d'affecter ces résultats en report à nouveau.

3 – BUDGET PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	26 236,90 €	Dépenses	120,00 €
Recettes	54 714,43 €	Recettes	72 532,00 €
Résultat	+ 28 477,53 €	Résultat	+ 72 412,00 €
Résultat global		+ 100 889,53 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats en report à nouveau.

4 – BUDGET PARKING ABBATUCCI

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	83 640,28 €	Dépenses	2 173,90 €
Recettes	85 671,55 €	Recettes	2 047,06 €
Résultat	+ 2 031,27 €	Résultat	- 126,84 €
Résultat global		+ 1 904,43 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal est prié d'affecter ces résultats en report à nouveau.

5 – BUDGET BAUX COMMERCIAUX

Le compte administratif de ce budget présente les résultats suivants :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	40 767,44 €	Dépenses	- €
Recettes	250 142,80 €	Recettes	21 684,39 €
Résultat	+ 209 375,36 €	Résultat	+ 21 684,39 €
Résultat global		+ 231 059,75 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats en report à nouveau.

Adopté à l'unanimité.

Ces décisions seront reprises au Budget Supplémentaire 2016 au niveau de chaque entité.

4. BUDGET – BAUX COMMERCIAUX

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** présente :

Dans le cadre du décompte de charges du bâtiment Abbatucci, il y a lieu de régulariser la provision 2014/2015 et de réajuster celle de l'exercice en cours.

A cet effet, il est proposé les régularisations suivantes :

Section d'exploitation

En dépenses :

6061 Fournitures non stockables (eau-énergie)	- 3 000 €
6156 Maintenance	- 1 300 €
6288 Autres	- 22 400 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 100 €
	<hr/>
	- 8 600 €

En recettes :

758 Produits de gestion courante	- 8 600 €
	<hr/>
	- 8 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, les décisions ci-dessus.

Mme ERNY arrive en salle à 19H45.

5. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2016

Monsieur l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** présente :

Par décision du Conseil Municipal du 31 Mars 2016, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2016.

Parmi les différentes enveloppes d'investissement, 30 900 € ont été affectés globalement au compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations » pour 3 projets aujourd'hui à détailler pour exécution et règlement à savoir :

- Judo-club (remplacement du tatami 35% de 15 000 €)	5 250 €
- Alsatia (remplacement des praticables 60 % de 23 000 €)	13 800 €
- Jardins familiaux (travaux chalet)	1 000 €

Il est précisé que les crédits sont prévus au BP 2016 (dans l'enveloppe globale de 30 900 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

6. SERVICE ENFANCE-JEUNESSE – REAJUSTEMENT DES TARIFS

Madame l'Adjoint Clarisse **GUERNÉ** expose :

Les tarifs des prestations du service Enfance Jeunesse ont fait l'objet d'une refonte dans un souci de simplification et de lisibilité pour les utilisateurs.

Inchangés pour certains depuis 2013 et 2014, ceux-ci étaient reportés sur 4 grilles tarifaires. La nouvelle proposition ne compte qu'une seule grille et il est également proposé de passer de 5 à 3 catégories permettant de faciliter l'accès aux services offerts à l'ensemble des Huninguois.

TARIFS en euros – Service Enfance Jeunesse – Ville de Huningue – scolaire 2016-2017			Année
REVENUS DECLARES DU MENAGE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
	<2100	2100 - 3900	> 3900
3-5 ans PERISCOLAIRE			
Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Séquence 11h30-13h30 (avec repas)	7.9	8.7	10.2
Séquence 15h15-16h30 (avec goûter)	1.8	2.3	3.1
Séquence 16h30-17h30	1.5	1.9	2.5
Séquence 17h30-18h30	2	2.6	3.4
Mercredi			
Séquence 11h00-12h00	1.9	2.4	3.1
Séquence 12h00-13h30 (avec repas)	6.1	6.5	7.5
Séquence 13h30-16h30 (avec goûter)	6.5	8.4	10.5
Séquence 16h30-17h30	1.9	2.4	3.2
Séquence 17h30-18h30	2	2.6	3.4

6-10 ans PERISCOLAIRE			
Lundi, mardi, jeudi, vendredi			
Séquence 11h35-13h30 (avec repas)	7.2	7.9	9.7
Séquence 15h25-16h30 (avec goûter)	1.4	1.8	2.5
Séquence 16h30-17h30	1.3	1.6	2.1
Séquence 17h30-18h30	1.7	2.1	2.8
Mercredi			
Séquence 11h05-12h00	1.5	2	2.7
Séquence 12h00-13h30 (avec repas)	5.7	6.1	6.7
Séquence 13h30-16h30 (avec goûter)	5.4	7.1	9.6
Séquence 16h30-17h30	1.5	1.9	2.6
Séquence 17h30-18h30	1.7	2.1	2.8

3-5 ans CENTRE DE LOISIRS			
Journée (avec repas et goûter)	15	18	24
Semaine (avec repas et goûters)	65	80	110

6-10 ans CENTRE DE LOISIRS			
Journée (avec repas et goûter)	14	16	19
Semaine (avec repas et goûters)	60	70	85

11 ans et + CENTRE DE LOISIRS			
Journée (avec repas)	9	12	16
Semaine (avec repas)	35	50	70

Fratie : le plus jeune paie 100% ; 15% de réduction sur la facture des autres enfants.

Pour les extérieurs : +50% sur les tarifs ci-dessus, sauf les camps et la carte Pass'Loisirs

PAI : -3€ sur la séquence repas (uniquement après accord du SEJ)

Carte Pass'Loisirs : 25€ (50€ pour les extérieurs)

PEDT : 20€ par activité

Camp : 395€ (550€ pour les extérieurs)

Accueil en cas de service minimum : seuls les créneaux habituels de périscolaire seront facturés

En cas de déménagement en dehors de Huningue: prévenir impérativement le SEJ. Les tarifs seront ajustés dès le mois suivant le déménagement. Les enfants continueront d'être accueillis uniquement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Mme **GUERNÉ** indique que la Ville supporte 50 % des frais de fonctionnement des accueils périscolaires et les familles 30 %, le reste représentant la participation de la C.A.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la nouvelle tarification à compter de la rentrée du 1^{er} septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION D'UNE PRIME

M. l'Adjoint Dominique **BOHLY** expose :

Dans le cadre des dispositifs d'aides mis en place par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une prime pour des travaux de mise en valeur réalisés en 2016 qui correspondent aux critères fixés.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'octroi de l'aide suivante :

Aux SCI les Orchis et le Quai représentées par Monsieur Robert WILSER, pour le bâtiment sis 102 Place de la gare, (Ancienne gare) une aide pour le ravalement de la façade.

- ⇒ Le montant de l'aide attribuée est de 40 % du montant HT des travaux plafonné à 7 000 €. Ainsi, il est proposé d'octroyer la somme de 7 000 €, le montant total des travaux étant de 27 017 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer :

- une aide d'un montant de 7 000 € à la SCI les Orchis représenté par Monsieur Robert WILSER.

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Des dossiers relatifs à des taxes et produits irrécouvrables nous ont été transmis par le Trésor Public. Ils concernent des créances sur les exercices comptables 2000-2001-2006-2008-2009-2010-2011-2012 pour une somme totale de **3 606,20 €**.

Motif de la demande : débiteurs irrécouvrables, déchéance quadriennale.

M. RAPP estime que les mises en non-valeur relèvent d'un dysfonctionnement des services de l'Etat (Trésor Public) chargé du recouvrement des produits et qu'ils sont la conséquence d'un manque de réactivité dans le suivi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à une mise en non-valeur de cette somme, à savoir :

- Compte 6541/01 « Créances admises en non-valeur » **3 606,20 €**

Adopté à l'unanimité.

11. ETABLISSEMENT D'UN MANDAT SPECIAL

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de la Ville de Huningue, s'est rendu les 18 et 19 mai 2016 à Lyon afin d'assister à l'assemblée générale de l'Agence France Locale.

Dans le cadre de ce mandat spécial ; il y a lieu de procéder au remboursement des frais suivants à l'intéressé :

- Déplacement aller/retour	53,10 €
- Hôtel (nuitée du 18 au 19/05/2016)	149,55 €
	202,65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce déplacement et autorise le remboursement des frais correspondant.

Adopté par **25 voix Pour**
1 Abstention (M. DEICHTMANN)

12. LE TRIANGLE – TARIFS DES SPECTACLES – SAISON 2016/2017

Monsieur l'Adjoint Christian **KEIFLIN** propose au Conseil Municipal de voter les tarifs des spectacles de la saison 2016/2017 comme suit :

Billet unitaire	achat au guichet		achat sur internet	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Spectacles professionnels (festival Compli'Cité inclus)				
Tarif Adulte	11 €	12 €	10 €	11 €
Tarif Jeune - mineur / étudiant	8 €	9 €	7 €	8 €
Spectacles petite enfance		Tarif inchangé		Tarif inchangé
Tarif unique (adultes ou enfants)	7 €	7 €	7 €	7 €
Rendez-vous Académie des Arts (Musique, danse, théâtre)		Tarif inchangé		Tarif inchangé
Tarif unique (adulte ou enfant)	2 €	2 €	2 €	2 €

Dispositif tarifaire particulier applicable à toute la saison (festival Compli'Cité inclus)	achat au guichet	
	Ancien tarif	Tarif inchangé
Scolaire et péri-scolaire (accompagnateurs gratuits uniquement pour les scolaires)	4 €	4 €
Groupe adultes (à partir de 10 personnes)	9 €	9 €
Tarif professionnel	5 €	5 €
Elèves de l'Académie des Arts dans le cadre de leur cursus d'apprentissage (3 places / an)	exonéré	exonéré
Groupes "Ville de Huningue" ou assimilés (à l'occasion d'opérations menées par les Services de la Ville de Huningue telles que l'Académie des Arts, le Service Jeunesse, les accueils périscolaires et les Centres de Loisirs) et l'association familiale pour l'enfance (Multi accueil Nef Petite Enfance)	exonéré	exonéré
Tarif spécial partenaires du Triangle et APCVH	9 €	9 €
Ateliers de pratiques artistiques organisé dans le cadre de l'accueil de compagnie (durée max 3h)	Tarif unique 7 € (adulte et enfant)	Tarif unique 7 € (adulte et enfant)

Abonnements 5e Festival Compli'Cité (du 20 au 29 janvier 2017)				
PASS 3 Spectacles	achat au guichet		achat sur internet	
	Ancien tarif	Tarif inchangé	Ancien tarif	Tarif inchangé
Tarif adulte	30 €	30 €	27 €	27 €
Tarif Jeune / étudiant	21 €	21 €	18 €	18 €

PASS 5 Spectacles				
Tarif adulte	45 €	45 €	40 €	40 €
Tarif Jeune / étudiant	33 €	33 €	28 €	28 €
PASS 8 Spectacles				
Tarif adulte	64 €	64 €	56 €	56 €
Tarif Jeune / étudiant	48 €	48 €	40 €	40 €

Adopté à l'unanimité.

13. LE TRIANGLE – TARIFS PETITE RESTAURATION

Monsieur l'Adjoint Christian **KEIFLIN** propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de petite restauration au bar, pour répondre à une demande lors des manifestations se déroulant au Triangle (Renc'Arts, ...).

Nouvelles dénominations	Nouveaux tarifs	Anciennes dénominations et anciens tarifs
Mini en-cas (sucré ou salé)	0,50€	remplace « viennoiserie » (mini pain au chocolat ou croissant) – tarif inchangé
Moyen en-cas (sucré ou salé)	1,50€	remplace « bretzel » - 2€
Grand en-cas (sucré ou salé)	3,00 €	remplace « moricette garnie, sandwich, croque-monsieur » – tarif inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs, à l'unanimité.

14. ACADEMIE DES ARTS – DROITS D'ECOLAGE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur l'Adjoint Christian **KEIFLIN** propose au Conseil Municipal de voter les tarifs trimestriels des droits d'écologie de l'Académie des Arts pour l'année scolaire 2016/2017 comme suit :

	HUNINGUOIS + 1 %	EXTERIEURS + 3 %
Musique		
<ul style="list-style-type: none"> • Cours collectifs <ul style="list-style-type: none"> ▫ méthode Orff, Formation musicale 	<p>57€40 (ancien) 58€00 (nouveau)</p>	<p>84€70 (ancien) 87€20 (nouveau)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation instrumentale ou vocale (Formation musicale obligatoire incluse) <ul style="list-style-type: none"> ▫ enfants ▫ adultes 	<p>109€60 (ancien) 110€70 (nouveau)</p> <p>161€ (ancien) 162€60 (nouveau)</p>	<p>157€90 (ancien) 162€60 (nouveau)</p> <p>268€60 (ancien) 276€70 (nouveau)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Instrument supplémentaire <ul style="list-style-type: none"> ▫ enfants ▫ adultes 	<p>62€50 (ancien) 63€10 (nouveau)</p> <p>76€80 (ancien) 77€60 (nouveau)</p>	<p>87€80 (ancien) 90€40 (nouveau)</p> <p>107€70 (ancien) 110€90 (nouveau)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques d'ensemble <ul style="list-style-type: none"> ▫ ateliers (chorales et musiciens ayants un niveau fin 2ème cycle) 	<p>18 € Inchangé</p>	<p>28 € Inchangé</p>

Danse/Théâtre		
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Eveil corporel 	<p>51€30 (ancien) 51€80 (nouveau)</p>	<p>76€40 (ancien) 78€70 (nouveau)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Le cours 	<p>78 € Inchangé</p>	<p>113 € Inchangé</p>

Réductions accordées aux enfants sur les droits de scolarité (frères/sœurs ayant la même adresse de facturation)	
2 enfants	10%
3 enfants	15%
4 enfants et plus	20%

Location d'instruments (tarifs mensuels)	HUNINGUOIS et EXTERIEURS
saxophone, contrebasse, violoncelle, hautbois, basson, cor	34 € Inchangé
Flûte traversière, violon, clarinette, trombone, trompette	29 € Inchangé

Tarifs stage Musique, danse, théâtre (durée équivalente à 5 demi-journées)	HUNINGUOIS 20 € Inchangé	EXTERIEURS 25 € Inchangé
---	---	---

Adopté à l'unanimité.

15. LE TRIANGLE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur l'Adjoint Christian **KEIFLIN** expose :

A l'instar de la saison passée, le festival international de théâtre amateur «THEATRA» de Saint-Louis souhaite à nouveau collaborer avec la Ville de Huningue pour être accueilli au Triangle (dans l'Odéon et l'Atrium) le 7, 8 et 9 octobre 2016.

Ce partenariat vise à favoriser la circulation du public dans les 2 lieux de diffusion, à savoir la Coupole de Saint-Louis et le Triangle de Huningue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Saint-Louis pour permettre de finaliser les modalités administratives de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

16A. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES

Monsieur le **Maire** expose :

En date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal autorisait le transfert de la compétence prévue à l'article L2224-37 du CGCT à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières pour lui permettre de déposer un dossier de candidature dans le cadre d'un dispositif d'aide de l'ADEME concernant le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques.

Il y a lieu de préciser que l'attribution de l'aide de l'ADEME est conditionnée à l'engagement des communes sur le territoire desquelles une ou plusieurs bornes seront implantées, d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour une durée minimale de deux heures, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et cela pendant au minimum deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour une durée minimale de deux heures, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en ouvrage, (la Ville ne disposant pas de places payantes en surface) gérés directement par la collectivité, et cela pendant au minimum deux ans.
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

16B. PARKING ABBATUCCI – ADDITIF TARIFICATION

Monsieur le **Maire** expose :

Dans le prolongement de la création et de l'entretien d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables et en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 Juin 2016 point 16A, il est proposé de retenir une gratuité pour une durée de 2 heures et de modifier la grille tarifaire concernant ce type de véhicule, à savoir :

GRILLE TARIFAIRE HORAIRE

de	0h00 à 1h00	- €	Démarrage à 7h00
de	1h00 à 1h15	- €	
de	1h15 à 1h30	- €	
de	1h30 à 1h45	- €	
de	1h45 à 2h00	- €	
de	2h00 à 2h15	0,30 €	
de	2h15 à 2h30	0,50 €	
de	2h30 à 2h45	0,80 €	
de	2h45 à 3h00	1,00 €	
de	3h00 à 3h15	1,30 €	
de	3h15 à 3h30	1,50 €	
de	3h30 à 3h45	1,80 €	
de	3h45 à 4h00	2,00 €	
de	4h00 à 4h15	2,30 €	
de	4h15 à 4h30	2,50 €	
de	4h30 à 4h45	2,80 €	
de	4h45 à 5h00	3,00 €	
de	5h00 à 5h15	3,30 €	
de	5h15 à 5h30	3,50 €	
de	5h30 à 5h45	3,80 €	

de	5h45 à 6h00	4,00 €
de	6h00 à 6h15	4,30 €
de	6h15 à 6h30	4,50 €
de	6h30 à 6h45	4,80 €
de	6h45 à 7h00	5,00 €
de	7h00 à 7h15	5,30 €
de	7h15 à 7h30	5,50 €
de	7h30 à 7h45	5,80 €
de	7h45 à 8h00	6,00 €
de	8h00 à 8h15	6,30 €
de	8h15 à 8h30	6,50 €
de	8h30 à 8h45	6,80 €
de	8h45 à 9h00	7,00 €
de	9h00 à 9h15	7,30 €
de	9h15 à 9h30	7,50 €
de	9h30 à 9h45	7,80 €
de	9h45 à 10h00	8,00 €
de	10h00 à 10h15	8,30 €
de	10h15 à 10h30	8,50 €
de	10h30 à 10h45	8,80 €
de	10h45 à 11h00	9,00 €
de	11h00 à 11h15	9,30 €
de	11h15 à 11h30	9,50 €
de	11h30 à 11h45	9,80 €
de	11h45 à 12h00	10,00 €
de	12h00 à 17h30	- €
de	17h30 à 17h45	10,30 €
de	17h45 à 18h00	10,50 €
de	18h00 à 18h15	10,80 €
de	18h15 à 18h30	11,00 €
de	18h30 à 18h45	11,30 €
de	18h45 à 19h00	11,50 €
de	19h00 à 19h15	11,80 €
de	19h15 à 19h30	12,00 €
de	19h30 à 19h45	12,30 €
de	19h45 à 20h00	12,50 €
de	20h00 à 20h15	12,80 €
de	20h15 à 20h30	13,00 €
de	20h30 à 20h45	13,30 €
de	20h45 à 21h00	13,50 €
de	21h00 à 21h15	13,80 €
de	21h15 à 21h30	14,00 €
de	21h30 à 21h45	14,30 €
de	21h45 à 22h00	14,50 €

Et gratuité à partir de 19h00 jusqu'à 00h30.

de	22h00 à 22h15	14,80 €
de	22h15 à 22h30	15,00 €
de	22h30 à 22h45	15,30 €
de	22h45 à 23h00	15,50 €
de	23h00 à 23h15	15,80 €
de	23h15 à 23h30	16,00 €
de	23h30 à 23h45	16,30 €
de	23h45 à 24h00	16,50 €

Le reste des dispositions tarifaires demeurent inchangées. A noter enfin que les zones bleues ne sont aucunement concernées par ces dispositions.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus proposés .

Adopté à l'unanimité.

17. AFFAIRES FONCIERES – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur l'Adjoint **Dominique BOHLY** expose :

La Ville de Huningue a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'une propriété sise, rue de l'Horticulture appartenant à la SARL KATIVIA et représentée par Monsieur Manuel RIBEIRO.

Ce bien est situé en zone UC du P.L.U et cadastré Section 3 n° 319, d'une contenance de 380 m². Le propriétaire a trouvé acquéreur en la personne de Monsieur Stéphane ZWINGELSTEIN pour un montant de 112 000 €.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) arrêté au 22 février 2008 et modifié le 18 décembre 2014, classe ce terrain en zone réservée pour la création d'un parking (emplacement réservé n°09). De ce fait, pour permettre la mise en œuvre de ce projet urbain, la ville a intérêt à se substituer à l'acquéreur. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de faire jouer le droit de préemption pour cette parcelle.

Dans ce cadre, le Service du Domaine a été sollicité afin de déterminer la valeur vénale de ce bien qui a été fixée à 95 000 € (voir annexe n°1).

Vu la demande de Maître Lang, notaire à Saint-Louis et en vertu des articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Huningue souhaite faire valoir son droit de préemption.

Vu l'accord du vendeur en date du 06 mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition de cette parcelle appartenant à la SCI KATIVIA située rue de l'Horticulture et cadastrée section 03 n° 319, au prix fixé par le service des Domaines soit 95 000 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir,

Nota :

- Les frais notariés seront à la charge de la Ville de Huningue;
- Les crédits sont disponibles au BP 2016.

Adopté à l'unanimité.

18. AFFAIRES DE PERSONNEL – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le **Maire** expose,

La loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, avait ouvert la possibilité de mettre en place des contrats d'apprentissage dans le secteur public.

Ce dispositif a été pérennisé par la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes et la loi N° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation tout au long de la vie.

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Il s'agit ainsi d'un outil efficace et reconnu qui permet à des jeunes d'accéder à l'emploi.

La Ville de Huningue a ainsi le souhait d'initier une politique d'apprentissage et de professionnalisation au sein des services de la collectivité jusqu'à la préparation de diplômes de niveau licence professionnelle.

Le Comité Technique consulté a, le 21 juin 2016, émis à la majorité un avis favorable à cette proposition.

Mme MEHESSEM demande si cette perspective est ouverte à tous les services. Il lui est répondu par l'affirmative à la condition que l'apprenti soit encadré par un tuteur diplômé et formé en fonction du niveau de diplôme préparé.

M. RAPP intervient pour souligner l'intérêt de la mesure pourtant bien peu encouragée de par la complexité de la procédure d'engagement des apprentis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à :

- recruter, après consultation du Comité Technique, du personnel en contrat d'apprentissage jusqu'à la préparation de diplômes de niveau licence

- professionnelle quel que soit le domaine, les demandes étant appréciées au cas par cas ;
- signer les contrats à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

19. INFORMATIONS DU MAIRE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

ARRETES PREFECTORAUX

- Par arrêté préfectoral du 12 mai 2016, il a été imposé des prescriptions complémentaires à la Société TFL (Together For Leather) relatives à la modification des conditions d'exploitation du site de Huningue, destinées à garantir la protection de l'environnement.
- Par arrêté préfectoral du 08 juin 2016, il a été imposé des prescriptions complémentaires à la Société BASF Performance Products France SAS, relatives à la modification des conditions d'exploiter les installations de Huningue, destinées à garantir la protection de l'environnement.
- Par arrêté préfectoral du 08 juin 2016, il a été imposé des prescriptions complémentaires à la Société Clariant Production France, relatives à la réhabilitation du site de Huningue, destinées à garantir la protection de l'environnement.

Les textes intégraux de ces arrêtés peuvent être consultés à la Préfecture du Haut-Rhin (Direction des Collectivités Locales et des Procédures Publiques – Bureau des Enquêtes Publiques et Installations Classées) et sur son site Internet, ainsi qu'à la mairie de Huningue pendant les heures d'ouvertures des bureaux.

La question du désherbage est abordée car les concitoyens expriment parfois leur mécontentement. Il est vrai que du fait de la météo pluvieuse de ce printemps, les actions d'entretien et de tonte se sont démultipliées. Le service espaces verts en régie ou en externalisant certaines tâches fait son possible pour entretenir les espaces.

20. DIVERS

Le Maire tient à féliciter le personnel de TRIANGLE pour le beau programme concocté pour les 30 ans de l'Académie des Arts.

Il remercie également toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans l'organisation de la fête de la Musique et M. GUERNÉ Patrice pour son investissement en particulier.

Enfin il exprime ses félicitations toutes spéciales à l'adresse de l'A.S. HUNINGUE et pour son palmarès obtenu de champion d'Alsace pour deux équipes à l'issue de la saison footballistique qui s'achève.

M. WELTÉ relate à son tour les résultats du C.A.D.P.A. (canoë-kayak) qui compte quatre compétiteurs qualifiés pour les championnats du Monde et deux pour les jeux olympiques de RIO.

M. ANDOLFATTO revient quant à lui sur les résultats officiels (datés de fin 2013) du reclassement des anciens salariés de CLARIANT pour constater qu'une solution a pu être trouvée pour la quasi-totalité des 262 salariés.

M. le Maire relève que l'entreprise CLARIANT a fait des efforts remarquables pour le reclassement de ses anciens salariés.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 20h40.

